



**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BEZIERS**

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit et le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. MOULIN, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. FOURNIER, M. ABID, Mme DAUGAS, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, M. BOZKURT, Mme PELAEZ, Mme RUL, M. CHOUKRI-TOURI, Mme FUCHS, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Madame RAYSSEGUIE, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. D'ABBADIE, M. POLATO, Madame ANDRIEU, Mme CHABBERT, Mme DELBAERE, Mme BOISJOT, Mme ROQUE

Absent(s) excusé(s) : Mme JULLIAN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Alexandra FUCHS

APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 19 Décembre 2017

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE : le Conseil prend acte

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

0 - Compte rendu des décisions du Maire - Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil prend acte

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

1 - ZAC du Quai du Port Neuf - Convention financière d'avance remboursable en faveur de VIATERRA (IUT)

Convention d'avance financière de 3.8 millions entre la Ville et VIATERRA

Votants : 48
Pour : 43
Contre : 0
Abstentions : 5

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

2 - Arènes de Béziers : Subvention d'équipement - Participation Ville

Arènes de Béziers : Subvention d'équipement

Monsieur FABRE-LUCE, concerné personnellement ne prend pas part au vote.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3 - Mise en réforme de divers matériels

Mise en réforme de divers matériels

12 fauteuils de style voltaire (à restaurer devis trop excessif)
Barres parallèles empattement 2.50 m x 1.60 m (hors d'usage)
Plateaux d'haltérophilie empattement 4 m x 1m (hors d'usage)

Le Conseil adopte à l'unanimité

CULTURE

4 - Convention de partenariat avec l'association Rotary Club Béziers Sud pour le Rétinethon pour la mise à disposition du théâtre des Franciscains et billetterie - Convention

L'Association Rotary Club Béziers Sud souhaite organiser un spectacle musical payant au Théâtre des Franciscains le vendredi 16 mars 2018 dans le cadre du Rétinethon. Le Théâtre des Franciscains sera gratuitement mis à disposition et la billetterie du Théâtre assurera la vente des places pour le compte de cette Association. La recette du spectacle sera entièrement reversée à l'Association Rotary Club Béziers Sud.

Le Conseil adopte à l'unanimité

5 - Mise à disposition gratuite de la salle de loisirs Zinga Zanga en faveur de l'Association Jeunesses Musicales de France pour une audition régionale - Convention

L'Association Jeunesses Musicales de France souhaite bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle de Loisirs Zinga Zanga le 30 mars 2018 afin d'y accueillir des jeunes talents régionaux dans le cadre d'une audition de repérage. Une convention définit les conditions de cette mise à disposition.

Le Conseil adopte à l'unanimité

6 - Mise à disposition gratuite de Zinga Zanga pour l'assemblée générale de l'Association Béziers Plaisir - Convention

L'Association Béziers Plaisir souhaite organiser son assemblée générale annuelle à Zinga Zanga le 17 février 2018. Elle demande la mise à disposition gratuite de cette salle. Une convention définit les conditions de cette mise à disposition.

Le Conseil adopte à l'unanimité

7 - Le Forum des Créateurs - Convention Commune de Béziers / Société des Beaux Arts

La Ville souhaite reconduire son partenariat avec la Société des Beaux Arts pour l'organisation d'un marché de l'art intitulé « Forum des Créateurs ». Cette manifestation qui regroupe des artistes, des peintres, des sculpteurs..., constitue une animation culturelle permettant au public de se sensibiliser à l'Art.

Le Conseil adopte à l'unanimité

8 - Adhésion de la Ville de Béziers à la Fédération TOTEMIC (Fédération des totems occitans et catalans)

La Ville de Béziers souhaite adhérer à la Fédération TOTEMIC afin de participer à la promotion, la valorisation et la transmission des totems. Pour cela une cotisation d'un montant de 50 euros sera versée annuellement à l'association.

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - Carnaval Occitan 2018 - Convention Ville de Béziers / Association Calandretas Besierencas

La Commune souhaite renouveler son soutien à l'association Calandretas Besierencas dans le cadre de l'organisation du Carnaval Occitan qui se déroulera le 10 mars 2018. Une convention est établie avec l'association afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette manifestation.

Le Conseil adopte à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

10 - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau à Béziers - année 2016

Rapports annuels réglementaires de l'agglo concernant le prix et la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif en 2016

Le Conseil prend acte

DOMAINE

11 - Cession de l'immeuble situé 8 Impasse Germaine Richier "Villa des enfants

Cession de l'immeuble situé 8 Impasse Germaine Richier.

Votants : 48
Pour : 44
Contre : 0
Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

JURIDIQUE

12 - Projet de réhabilitation des plaques commémoratives - Mécénat

Adoption d'une convention de mécénat par laquelle la SAEM des Pompes Funèbres des Communes Occitanes s'engage à effectuer un don en nature au profit de la Commune.
Ce don se traduit notamment par la réhabilitation de plaques commémoratives.

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public destiné à l'exploitation d'une grande roue

Attribution d'une partie du domaine public pour l'exploitation d'une grande roue sur le bas des allées Paul Riquet.

Votants : 48
Pour : 39
Contre : 9
Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

14 - Convention d'occupation du local sis 37 Allée Paul Riquet dit de "l'Arlésienne"

Convention d'occupation par la Ville de Béziers d'un local, appartenant à VIATERRA, destiné à être une annexe des Commerces situés sur le pourtour des halles.

Le Conseil adopte à l'unanimité

PERSONNEL

15 - Tableau des emplois - Création d'un poste d'attaché territorial

Poste manager centre ville

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - Formations dites de professionnalisation - Groupement de commande Ville/CCAS

FORMATIONS DITES DE PROFESSIONNALISATION

Le Conseil adopte à l'unanimité

SCOLAIRE

17 - Préparation de la rentrée scolaire 2018 - Modification des secteurs scolaires

Modification des secteurs scolaires rentrée scolaire 2018

Le Conseil adopte à l'unanimité

18 - Convention de partenariat Ville/Education Nationale pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT - école)

Mise à disposition d'un environnement numérique de travail - Ville/Education Nationale

Le Conseil adopte à l'unanimité

SOCIAL

19 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association des Familles du Faubourg et du Biterrois (A.F.F.B.)

Une convention est proposée, afin de définir les règles de partenariat entre l'Association des Familles du Faubourg et du Biterrois (AFFB) et la maison de quartier Martin Luther King. L'A.F.F.B. porte depuis 2010 le projet « Animation Collective Famille », au sein de la maison de quartier Martin Luther King, qui développe le projet social « Animation Globale et de coordination ».

Ces deux projets sont soumis à l'obtention d'un agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée déterminée. Dans ce cadre là, les deux projets sont liés et dépendent l'un de l'autre.

Le Conseil adopte à l'unanimité

20 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association "Ma pensée différente"

Au regard des missions des maisons de quartier, les interventions de l'association "Ma pensée différente" s'inscrivent en cohérence avec le projet social, en permettant d'apporter une aide aux familles.

De plus, dans le cadre de notre mission de soutien aux associations, nous avons accompagné cette "nouvelle" association dans les différentes étapes de son développement, jusqu'à sa création.

Ainsi, l'association proposera des ateliers éducatifs axés sur l'apprentissage et la gestion des troubles "dys", des groupes de parole, des ateliers prévention santé, ainsi que des ateliers créatifs.

Votants : 48

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 4

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

SPORTS

21 - Mise à disposition gratuite de la salle Zinga Zinga pour le gala de boxe pieds poings organisé par l'association "TEAM CHAVERNAC CLUB" le samedi 10 mars 2018

Gratuité ZZ pour le gala du 10 mars.

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

22 - Mise à disposition du Palais des Congrès à l'Association ANAHIDE à titre gratuit - Organisation d'un défilé de mode - Vendredi 16 février 2018

Le Palais des Congrès est prêté à l'association ANAHIDE pour l'organisation d'un défilé de mode

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

23 - Motion portant alerte sur le risque de dégradation de la qualité des prises en charge en EHPAD publics et sur l'impact en termes d'emplois dans ces établissements

Motion de soutien aux personnels des EHPAD

Le Conseil adopte à l'unanimité

La séance est levée à 19 heures 35

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le mercredi 31 janvier 2018